

Maison de la culture du Japon à Paris
101 bis quai Branly-75015 Paris

EXPOSITION
SECRETS DE BEAUTE
Maquillage et coiffures de l'époque d'Edo dans les estampes japonaises

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
DESCRIPTIF TECHNIQUE
LOT AGENCEMENT

GENERALITES

A. PLANNING

Déplacement des ponts techniques : avant le 31 août
Chantier agencement (cimaise, mobilier, sols, peinture) 31 août-17 septembre
Graphisme : 1 journée pour pose des grands visuels suspendus
Réception du chantier : jeudi 17 septembre
Pose des éclairages : 21-24 septembre
Livraison des œuvres du Japon : 22 septembre/ acclimatation : 23-24 septembre
Accrochage : 25,28 -30 septembre
Fermeture des vitrines à prévoir (30 septembre ?)
Pose signalétique (textes, cartels) : 1 octobre
Pose signalétique de l'entrée + vitrophanie : 2 octobre
Réglage d'éclairage : 2-5 octobre
Vernissage presse : 6 octobre (9h30-13h)
Vernissage : 6 octobre (17h30-21h)

B. MAITRISE D'OEUVRE/MAITRISE D'OUVRAGE

Maitrise d'oeuvre :

Scénographie

Véronique Dollfus
34 rue Amelot 75 011 Paris
mob : +33 6 86 71 20 04
email : v.dollfus@wanadoo.fr

Maîtrise d'ouvrage

Fondation du Japon/Maison de la culture du Japon à Paris

tel : +33 1 44 37 95 00
email : expo@mcjp.fr

C. OFFRES

A défaut d'une bonne connaissance des lieux, les entreprises candidates pourront solliciter du maître d'ouvrage une visite du site d'exploitation avant de remettre leur offre. Les entreprises candidates pourront examiner les conditions de mise en œuvre sur le site (salles et acheminement de leur matériel) ainsi que les éléments à réemployer (vitrines, capots, bancs) ; elles ne pourront donc pas par la suite porter réclamation en se prévalant d'une méconnaissance de l'existant.

En cas d'incohérence entre les pièces graphiques et le présent descriptif, suivre les prescriptions de ce dernier.

Les offres sont à présenter poste par poste et détaillées selon les DPGF. Elles seront **obligatoirement** accompagnées d'un mémoire technique précisant les solutions proposées pour l'exécution des ouvrages dans les délais impartis et d'un planning détaillant jour par jour les interventions et les équipes.

Certains postes comportent des options de choix qui seront dûment cotées dans les offres remises par les candidats. La confirmation ou l'infirmité de ces options sera indiquée au moment de la validation de l'offre finale et notifiée au candidat titulaire du **marché**.

D. Obligation de résultat

Le titulaire s'engage à une obligation de résultat générale de son intervention, tant en termes artistiques et techniques, que chronologiques et financiers.

E. Plans d'exécution - Echantillons

Les entreprises sont tenues de réaliser les plans de fabrication de leurs ouvrages et de les soumettre au maître d'œuvre avant toute mise en fabrication. Les échantillons demandés avant exécution des ouvrages sont à faire valider par la maîtrise d'ouvrage.

Traçage au sol à prévoir.

F. Contraintes d'intégration sur site

Il appartient à l'entrepreneur de procéder à toutes les visites nécessaires sur place pour étudier l'état des lieux et procéder à tous les relevés qui pourraient s'avérer nécessaires à ses travaux.

Il aura pris connaissance du cahier des charges des espaces d'expositions temporaires de la Maison de la Culture du Japon à Paris

Le titulaire du marché est donc réputé s'être rendu sur place, connaître les lieux et avoir pris connaissance :

- des difficultés d'accès, tant au site qu'aux salles concernées
- de la position et de l'état de conservation des ouvrages existants
- des accès au bâtiment (largeur et état des voies de desserte)
- des périodes d'interdiction de circulation et d'accès sur le site
- des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins
- des itinéraires obligatoires qu'il devra emprunter, compte tenu des limites de charges et de gabarit imposées sur certaines voies et circulations intérieures au musée
- des contraintes d'horaires et/ou de conditions d'accès aux salles
- des interdictions de nuisance vis à vis des tiers et de dégradations des installations
- plan de prévention contre covid-19

Cette liste n'est pas limitative.

En conséquence, les prix tiennent compte de toutes les contraintes particulières en découlant et le titulaire du marché ne peut en aucun cas prétendre à indemnité en les évoquant.

Il acquiert et il a pleine connaissance des contraintes qui se rattachent au terrain, tant matérielles qu'administratives.

En conséquence, il ne peut jamais être alloué de supplément quelconque pour sujétions diverses non précisées au présent descriptif.

L'entrepreneur devra prendre contact avec les corps d'état dont les ouvrages seront en liaison avec les siens, de façon à assurer une parfaite coordination à l'exécution. Il sera disposé à fournir aux autres entreprises toutes les informations sur ses ouvrages dont elles auraient besoin.

L'entrepreneur devra en outre prévoir son installation sur le site conformément aux règlements de sécurité et à l'avis de la commission de sécurité.

Les travaux comprennent donc tous les appareillages, échafaudages, moyens de levage et de manutention, le stockage provisoire et l'amenée à pied d'œuvre du matériel ainsi que l'enlèvement des déchets et gravois et le nettoyage intégral des ouvrages posés et des autres ouvrages salis.

Elle comprend la protection des ouvrages existants notamment parquet, stores, cimaises.

Chaque entreprise doit son nettoyage de chantier, chaque soir. Une remise en état des lieux et un

nettoyage avant l'arrivée des œuvres est inclus dans les prestations.

Lors de travaux par points chauds ou susceptibles de provoquer de la poussière, l'entreprise devra, avant travaux, contacter le Responsable sécurité et bâtiment pour la délivrance d'un permis de feu. Ce permis doit être demandé systématiquement au début des travaux, sa validité ne pouvant excéder une journée, ce permis est à renouveler quotidiennement par le responsable de l'entreprise en charge du chantier

L'emploi de poste d'oxycoupage ou utilisant des gaz comprimés combustibles ou explosifs est interdit pendant la présence du public dans l'établissement. Leur entreposage est interdit.

Enfin, l'entrepreneur est toujours responsable :

- de la protection de ses ouvrages contre le vol et contre toute dégradation pendant le stockage, et des travaux jusqu'à leur réception.
- des nettoyages en cours et en fin de chantier.

L'entreprise tiendra également compte des conditions de climatisation de la salle. Aucun défaut esthétique ou technique ne sera accepté à la réception des travaux. A aucun moment le titulaire du marché ne pourra invoquer les contraintes d'écart de température et de climatisation pour justifier des frais de retouches ou reprises des prestations livrées.

G. Contraintes de sécurité- Réglementation incendie

Tous les agencements seront conformes à la réglementation incendie des bâtiments de première catégorie et notamment aux dispositions rappelées dans le cahier des charges des espaces d'expositions temporaires de la Maison de la Culture du Japon; Les matériaux utilisés auront l'estampille NF de réaction au feu.

Les issues de secours et les passages pour y accéder devront être dégagés en toutes circonstances. En particulier, aucun matériel ne doit être entreposé dans ces passages .Un passage de 2 UP doit en permanence être dégagé vers les sorties de secours.

Lors du montage de cimaises ni les capteurs de présence, ni les caméras de surveillance ne doivent être occultées.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

La scénographie est constituée de 6 ensembles solidaires cimaises+ vitrines, dont 5 d'entre eux sont placés sur des tapis en moquette ; de 2 vitrines ; et d'écrans en drop paper réalisés et suspendus aux ponts techniques par le lot Travaux graphiques. Ces écrans assurent une partition de l'espace et portent textes et grands visuels .

LOT 1 – AGENCEMENT

1. Cimaises

Voir plan n° 1

Cimaise C

Les cimaises sont existantes . La cimaise d'introduction est complétée par une tête de cimaise C de L=0, 80 m, H= 3,60 m, E = 0,40 m.

En MDF 19 mm sur ossature, assemblage soigné.

Panneaux en applique

Ils sont destinés à masquer les portes d'accès aux réserves et monte-charge

Ils sont constitués de panneaux MDF M1 19mm sur ossature en tasseau 50 mm en retrait.

Les panneaux P1 et P2 seront à installer en cours d'accrochage. Ils seront prépeints. Assemblage à joint sec pour limiter les enduits.

P1 : h= 360x l=240 cm

P2 : h= 360x l=410 cm

2. Peinture des cimaises

Sur toutes cimaises et panneaux en applique existants et créés, peinture acrylique mat à deux couches y compris toutes préparations nécessaires.

Surface :

Cimaises h : 3,60 > 138 m²

Cimaises h : 4,50 > 139 m²

NB : les cimaises existantes autour de l'atelier et à droite de l'entrée restent blanches. Retouches de propreté si nécessaire

Répartition des teintes selon plan n°3 et coupes

Seront demandés trois échantillons de cette teinte sur une surface A3 minimum pour validation.

Gamme Chromatic de La Seigneurie ou équivalent, certifiée Ecolabel *a minima*.

Références pour cimaises, vitrines, bancs.

Cimaises/murs finition mat . Vitrines, ensembles cimaises/vitrines, bancs finition velours.

Bleu

Bleu Cook CH1 0861

Bleu Rapa CH1 0862

Bleu Adour CH1 0871

Bleu Moorea CH1 0891

Beige

Beige Tellem CH1 1016

Brun Amapa CH1 1001

Beige Scapolite CH1 1012

Ocre rose

Rose Menuet CH1 0682

Rose Benoite CH1 0671

Brun Alaska CH1 0683

Gold Vendée CH1 0677

Noir

Bleu Tureia CH1 0834

RAL 9022

Rouge

Rouge Sartène CH1 0726

3. Tapis

Tapis en moquette velours noire type Balsam ou équivalent

Pose à l'adhésif double-face. Cet adhésif ne doit laisser aucune trace après dépose de la moquette.

Finition périphérique des tapis sur toutes parties vues par un gançage noir

En variante :

Revêtement de sol PVC noir mat type tapis réversible Kent en PVC 1,2mm M2 de c/o Varia France

ou similaire . Pose à l'adhésif double-face.

Echantillons (moquette, gançage, PVC noir) à présenter avec l'offre.

Tapis pour 1.1, 1.2, 1.3 , 1.4 , bancs de projection: 230x230 cm

Tapis pour 2 : 230x270 cm

Tapis pour 4 : 500x500 cm

4. Ensembles cimaises + vitrines

Ces ensembles sont constitués

- d'une cimaise h=230 cm x L=variable x e = 15 cm
- d'un socle en forme de pont h= 80 cm selon dessin assemblé à la cimaise pour assurer la stabilité de l'ensemble . Le piètement coté cimaise fait l= 25 cm, coté opposé l= 10 cm
- d'une cloche créée ou en réemploi de l'exposition Ôtsu-e.
- d'une plaque de présentation des objets

Ils s'inscrivent sur la surface marquée au sol par le tapis.

Cimaise et socle sont en MDF M1 19 mm sur ossature bois, finition peinture acrylique velours.

Les socles ont une feuillure adaptée pour recevoir les cloches en réemploi.

La plaque est en MDF 19 mm habillée de tissu type Satin bougie de c/o Varia France, teinte à choisir sur nuancier après validation des couleurs de peinture.

Les cloches sont en plexi 8mm .

Ensemble 1.1

voir pl. n° 6

Inscrit dans 230x230 cm

Cimaise 230x140x15

Socle pour cloche plexi V2

Cloche plexi V2 créée (identique à V1) : 210 x 60, h=80 cm

Plaque 200x50x2 cm habillée de tissu

Ensemble 1.2

voir pl. n° 7

Inscrit dans 230x230 cm

Cimaise 230x140x15

Socle pour cloche plexi V3 en réemploi (cloche 210 x 90, h=30 cm)

Plaque 200x75x2 cm habillée de tissu

Ensemble 1.3

voir pl. n° 8

Inscrit dans 230x230 cm

Cimaise 230x140x15

Socle pour cloche plexi V1 en réemploi (cloche 210 x 60, h=80 cm)

Plaque 200x50x2 cm habillée de tissu

Ensemble 1.4

voir pl. n° 9

Inscrit dans 230x230 cm

Cimaise 230x140x15

Socle pour cloche plexi V7 en réemploi (cloche 150x 60, h=30 cm)

Plaque 140x50x2 cm habillée de tissu

Ensemble 2

voir pl. n° 10

Inscrit dans 230x270 cm

Cimaise 230x210x15

Socle pour cloche plexi V6 en réemploi (cloche 210x 60, h=30 cm)

Plaque 200x50x2 cm habillée de tissu

Ensemble 1.0

voir pl. n° 11

Cimaise 230x140x15

Socle pour cloche en verre ouvrante en réemploi V5 (cloche 300x 120, h=150 cm)

NB : La cloche est constituée de 4 faces (2 ouvrants sur les longueurs, 2 fixes sur les largeurs) et d'un dessus . Assemblage dans un cadre haut en profil acier laqué noir.

Plaque 280x105x2 cm habillée de tissu

Soclet 70x20xh=40 cm

5. Vitrines

voir pl. n° 12

Ces vitrines sont constituées

- d'un socle en forme de pont h= 80 cm selon dessin . Les piètements font l=10 cm. Socle en MDF M1 19 mm sur ossature bois, finition peinture acrylique velours.

- d'une cloche en verre ouvrante créée . La cloche est constituée de 4 faces (1 ouvrant sur la longueur, 3 fixes) et d'un dessus . Assemblage dans un cadre haut en profil acier laqué noir.

- de soclets en MDF, finition peinture acrylique velours.

V5b

Socle 130x130, h= 80 cm

Cloche 130x130, h= 150 cm

1 soclet 100x30, h= 20 cm

1 soclet 40x30, h= 40 cm

1 soclet 40x30, h= 60 cm

V5c

Socle 130x150, h= 80 cm

Cloche 130x150, h= 150 cm

1 soclet 130x30, h= 20 cm

1 soclet 100x30, h= 40 cm

2 soclets 40x30, h= 60 cm

6. FERMETURE DE VITRINES

Toutes les vitrines décrites aux postes 4 et 5 ci-dessus seront à fermer pendant la période d'installation des œuvres. Y compris nettoyage soigné des verres et des plexis. Intervention sur 3 (trois) jours à prévoir.

Les panneaux P2 (360x410cm) et P1 (360x240 cm) seront à poser et retoucher (si nécessaire) en cours d'installation après mise en réserve des caisses de transport.

7. BANCS

Bancs en forme de pont en MDF 19 mm sur ossature bois.

Finition acrylique velours.

Dimensions 200x45x45 cm, à l'identique des existants

Quantité : 2 unités

Peinture acrylique velours sur 3 bancs en réemploi.